

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Accusé de réception en préfecture  
093-219300290-20230217-17-02-2023-14-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2023  
Date de dépôt en préfecture : 20/02/2023

Publié le : 21 Fév 2023

## ELEMENTS DE CONTEXTE

On pouvait espérer qu'après deux années de pandémie l'année 2022 permettrait le retour à la normalité.

C'était sans compter la volonté du maitre du Kremlin de retrouver la puissance impériale de l'ex URSS.

Retrouvant les accents belliqueux du communisme triomphant qui dénonçait dans la même opprobre les méfaits du capitalisme et la décadence de l'Occident, valet de l'hégémonie américaine, Vladimir Poutine s'est lancé à la conquête des territoires soviétiques perdus.

En bon élève des méthodes communistes, il a utilisé tous les moyens à sa disposition, et quand ses divisions blindées ont été stoppées aux portes de Kiev, les bombardements de terreur sur les hôpitaux et les marchés comme à Marioupol ou à Kramatorsk se sont succédés au même rythme que lorsqu'il s'agissait de détruire la résistance d'Alep face à Bachar El Assad.

Hélas pour lui, le peuple ukrainien conduit par le président Zelenski n'a pas capitulé. Il a même reconquis une partie du terrain perdu au moment du coup de force de février 2022.

Et c'est pour punir les Européens de leur soutien moral, financier et militaire qu'il a alimenté la crise énergétique et plongé les pays de l'OTAN dans l'inflation, en coupant progressivement le gaz et le pétrole sibérien.

C'est dans ce contexte éminemment anxiogène, aggravé par la querelle franco française sur les retraites, qu'il nous faut bâtir le budget 2023.

### I) Les priorités du budget 2023

La Municipalité ne dérogera pas à sa priorité quasi constante depuis 20 ans : les travaux dans les groupes scolaires et les écoles isolées se taillent la part du lion dans le projet du budget 2023. L'opération phare du programme scolaire reste comme en 2022 la réhabilitation des façades et menuiseries ainsi que l'accessibilité PMR de l'école Picasso/Curie.

L'extension de l'école maternelle Jorissen permettra de créer 4 nouvelles classes bien nécessaires au Village parisien : l'école Quatremaire devrait également bénéficier à la prochaine rentrée scolaire d'une nouvelle salle des maîtres. Enfin un million d'euros seront consacrés à la réhabilitation énergétique du groupe Cachin Jorissen.

La concertation engagée depuis plusieurs mois avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales entre les services de la Ville et les associations de quartier aboutira d'ici deux ans à la transformation de la Maison Daniel André en Centre Social Municipal. Une autorisation de programme existe déjà sur ce projet mais elle sera portée à 3 millions d'euros pour tenir compte des demandes exprimées par les acteurs sociaux du quartier.

Les travaux d'aménagement du nouveau poste de police municipale s'engagent en 2023 et doivent se terminer à l'été. Plus vastes et plus fonctionnels, ils permettront d'accueillir un Centre de Sécurité Urbaine modernisé et des effectifs de police supplémentaires si l'Etat décide enfin d'améliorer le statut de ces fonctionnaires qui font défaut à toutes les grandes agglomérations et particulièrement en Ile de France.

Les équipements sportifs sont aussi une préoccupation constante de la majorité municipale. L'achèvement du parking de 230 places pour la piscine, indispensable complément de cet équipement, permettra de surcroît de répondre aux besoins de stationnement mais surtout de lancer en fin d'année les travaux d'agrandissement et de rénovation, dont l'architecte vient d'être

sélectionné. Les travaux de réaménagement des 4 routes démantelées et conduites à la ville à financer cette année une partie de nos acquisitions d'équipements publics en VEFA, les deux parkings publics, la coque du futur marché définitif, les commerces et un nouveau centre dentaire municipal.

Si les subventions sollicitées sont obtenues, une partie des anciens terrains de tennis de la SNCF seront transformés en courts de padel (mélange de tennis et de squash).

Enfin, la coque du gymnase à côté du campus de Drancy commencera à être acquise également en VEFA cette année, permettant les travaux d'aménagement en 2025, une fois le gros œuvre achevé. Ce gymnase sera le 3ème gymnase construit au XXIème siècle et le 10ème de la Ville.

Autre priorité de la Ville, la propreté et les espaces verts. 737 000 euros de matériel dont une balayeuse et 4 véhicules légers électriques doteront le service nettoyage cette année, ainsi qu'un poids lourd dédié aux espaces verts. Leur acquisition fera l'objet de demandes de subventions auxquelles elles seront conditionnées.

De nouveaux espaces publics et squares seront créés. Après le réaménagement des 9000 m2 du square Mandela, nous avons engagé la création du square rue Massenet dans le quartier de l'économie, qui sera livré cette année. Rue René Deschamps, c'est un city-stade qui sera créé cette année en face du nouveau square Samuel PATY. Un nouveau square sera aménagé sur une partie du parking de l'école Fromond. Enfin, nous engagerons les travaux d'un city-stade et espace sportif arboré en face de l'entrée du collège Arheta Franklin au bénéfice des habitants du quartier de l'Avenir.

250 000 euros seront consacrés à renaturation et la création d'ilots de fraîcheur rues Schweitzer, Saint Stenay, et Barbusse. Bien évidemment, l'embellissement de la Ville se poursuivra avec d'implantation de nouveaux arbres d'alignement dans des rues qui en étaient dépourvues, de plantations d'arbres dans les cours d'école ainsi que dans des espaces publics. L'ensemble de ces efforts conséquents visent aussi bien à lutter contre le réchauffement climatique qu'à offrir de nouveaux espaces agréables aux Drancéens, la Ville n'en n'ayant pas prévu suffisamment depuis l'après-guerre.

La voirie proprement dite bénéficiera de plus de 7 millions d'euros destinés à la réfection de rues réparties dans tous les quartiers de la Ville, à prendre en charge les anciennes voiries de l'OPH à la cité Gagarine, et amorcer la nouvelle rue du 9 Novembre 1989 qui irriguera le nouveau quartier du Baillet.

Un programme de création de 3,6 km de pistes cyclables sera engagé en 2023, sous réserve qu'un accord intervienne enfin avec le Département pour ce qui concerne les avenues Henri Barbusse et Marceau. Notre objectif sur 6 ans est de parvenir à un total de 18,5 km de pistes ou bandes cyclables en y investissant plus de 4,148 millions euros.

Le budget 2023 ne néglige pas les actions de proximité mais il a plus que jamais l'ambition de préparer l'avenir. C'est dans cette perspective que s'inscrivent 2,2 millions d'euros de crédits destinés à l'opération NPRU de Gaston Roulaud. A l'exception de l'aménagement de la crèche départementale, ce budget sera consacré à l'indemnisation des expropriations de terrains destinés à recevoir des logements sociaux en remplacement de ceux qui ne seront pas remplacés sur site.

5,3 millions d'euros sont destinés à l'acquisition en VEFA des équipements publics, halle commerciale et parkings, de l'Ilôt du marché. La coque du marché sera livrée l'an prochain et les travaux d'aménagement commenceront aussitôt.

Malgré tous ces travaux prévus pour améliorer la vie des Drancéens, le dossier le plus important de 2023 sera la création de la SEM. Rappelons que l'une des conséquences de la Loi Elan, votée pendant le mandat de François Hollande, était la disparition de l'OPH de Drancy qui aurait dû fusionner avec un autre organisme HLM, public ou privé, pour atteindre la taille minimale de 12 000 logements fixée par le Gouvernement.

La Loi a cependant prévu une alternative : sous la condition ~~d'adhérer à une société de~~ coordination (SAC) garante de la soutenabilité financière, une société d'économie mixte peut gérer un OPH. C'est l'option qui a été choisie pour éviter la situation de Bobigny, ou de Bondy dont les OPH sont désormais gérés par Montreuil, ce qui n'aboutira qu'à éloigner les décideurs des locataires et diluer la responsabilité politique. Nous faisons le choix déterminé de vouloir conserver à Drancy, sous gestion des élus de Drancy, ce patrimoine constitué au cours des 70 dernières années et dans laquelle la ville investit beaucoup pour le réhabiliter depuis 2001. Par ailleurs, depuis 22 ans, grâce à des préemptions ou des acquisitions amiables, la Ville a constitué un très important patrimoine de murs commerciaux et de locaux d'activités, plus marginalement de pavillons et d'appartements.

La gestion de ce patrimoine, auquel on peut ajouter les murs commerciaux détenus par l'OPH, pourrait être optimisée en s'adjoignant les compétences de sociétés privées spécialisées dans la gestion des commerces. La société d'Economie mixte aura donc deux activités principales : la gestion des logements sociaux de l'OPH et celle du patrimoine commercial de la Ville et de l'OPH. Par ailleurs, si les études le recommandent, elle pourra également gérer, en régie ou par délégation, les parkings publics de la Ville. C'est un choix politique clair que nous faisons afin que l'avenir de Drancy reste décidé par les élus de notre commune, puisque la ville détiendra 83% du capital de cette SEM.

## **II) Les recettes de fonctionnement : 121,48 millions d'euros**

Depuis une quinzaine d'années, Bercy n'a cessé de mener une lutte sans merci contre l'autonomie financière des collectivités territoriales. Il ne s'agit pas d'une posture idéologique, encore que l'étrange offensive contre l'aménagement des 35 heures dans les services municipaux, il y a 2 ans, milite pour le contraire. Il s'agit pour l'Etat de réduire la fiscalité qui pesait sur les entreprises et les ménages tout en conservant intacte ses marges de manœuvre sur la fiscalité étatique.

Cependant, la compensation à l'euro près de la transformation de la fiscalité locale en dotations successives prive les collectivités de la dynamique des produits fiscaux. En effet, ces compensations ne sont jamais revalorisées autant que l'augmentation de nos coûts. En temps d'inflation, il y a là un risque majeur pour la décentralisation. Ainsi le compte 73, impôts et taxes, n'a augmenté que de 3 % en 2022, chiffre très inférieur à celui de l'inflation.

En 2023, la Ville bénéficiera de la 2<sup>ème</sup> partie de la subvention inflation, soit environ 1,44 millions d'euros, qui sont là aussi bien loin de compenser l'inflation que nous subissons. Cette dotation supplémentaire de l'Etat est destinée aux Villes qui ont perdu plus de 25 % de leur épargne brute lorsque celle-ci représentait moins de 22 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.

La création de la Société d'Economie Mixte Drancy Demain, entraînera mécaniquement une diminution de 1 000 000 d'euros provenant des loyers qui seront perçus par la SEM.

Bien évidemment, le transfert de la gestion de ces logements et commerces générera également celui des remboursements d'emprunts et charges afférents mais la Ville comme les autres actionnaires ne percevront les premiers dividendes qu'en 2024.

La réforme des quotients familiaux engagée il y a deux ans a permis une réduction significative du coût de la cantine en maternelle et des centres de loisirs. Globalement, la perte de recette pour la Ville s'est élevée à 333 000 euros soit 16 % de la recette encaissée en 2019, dernière année avant le COVID. Mais elle a permis des baisses de tarifs allant jusqu'à 70% pour les ménages les plus modestes.

On notera également que la Loi des Finances prévoit un abondement de 320 millions d'euros (+ 1,18 %) de la DGF pour la première fois depuis 13 ans ! Cependant, la DSU ne progressera que de 3,5 %.

Les Drancéens subissent durement l'inflation que nous constatons tous dans nos vies privées. La commune aussi la subit durement et nos dépenses en matière de coût de la cantine scolaire, de consommation d'électricité, de gaz, de carburants (pour lesquels il n'y a aucun bouclier tarifaire en faveur des communes), de fournitures, de services, de travaux seront en forte augmentation. Les revalorisations salariales de nos agents déjà décidées par l'Etat (1,6 million en 2023), celles qui devront être décidées cette année pour ne pas les faire sombrer dans la misère. Tout cela met singulièrement en difficulté les finances communales à Drancy comme partout ailleurs. Mais plus encore dans une commune comme la nôtre dont le potentiel financier est un des plus faibles de notre département et de notre région. Depuis 12 ans, notre majorité n'a jamais augmenté les impôts locaux, elle a même baissé nos taux à deux reprises en 2019 et 2020, ce qui n'était jamais arrivé dans l'histoire de notre ville. Malheureusement, avec les conséquences de la crise COVID et de la guerre en Ukraine, cette année nous risquons fort de devoir recourir à une augmentation de nos taux afin d'assurer une gestion équilibrée à notre commune et de préserver son avenir. Nous ne connaissons pas encore toutes nos recettes et nous travaillons sur toutes les réductions de dépenses possibles pour essayer de l'éviter. Nous avons encore un mois et demi pour prendre cette décision, mais la nécessité d'une augmentation de la fiscalité communale nous semble désormais très probable.

### III) Les dépenses de fonctionnement : 110,10 millions d'euros

En termes d'activité, l'année 2022 a été marquée par le retour à la normale des prestations municipales et surtout leur utilisation. Ainsi, 1 237 000 repas ont été servis contre 1 180 000 en 2019.

Les journées/enfants en centres de loisirs ont retrouvé leur niveau de 2019 à 50 474 (50 748 avant les confinements). Mais finalement, l'ensemble des activités municipales ont bénéficié de cette tendance : les fêtes et cérémonies ont progressé de 30 % et les locations de cars de 71 %. Il faut dire que tout le monde avait grand besoin de revivre plus normalement. Mais ces activités étant naturellement déficitaires, nos dépenses s'en sont ressenties.

Quant aux coûts de la saison culturelle, leur progression a été de 120 % par rapport à l'an dernier. Evidemment, la crise de l'énergie qui avait déjà commencé à se faire sentir fin 2021, s'est traduite dans nos coûts : les fluides ont coûté 1 240 000 euros de plus (+ 36,7 %), ils progressent encore de 3,2 millions d'euros en 2023. Ainsi, sur deux ans, rien que l'augmentation de ces dépenses, que j'appellerai d'énergies, représentent l'équivalent de plus de 9 points de nos impôts locaux.

L'inflation a également frappé la restauration scolaire : la révision des prix du marché a renchéri notre facture de près d'un million d'euros (+ 21,8 %). Globalement, le compte 011 (charges à caractère général) a augmenté de 4 275 000 euros (+ 18,3 %).

Les frais de personnel, quant à eux, ont progressé de 3 659 000 euros mais en réalité de 2 460 000 euros compte tenu de l'intégration au budget municipal de dépenses de personnel du CCAS autrefois pris en charge par le budget annexe.

L'impact sur un semestre de la revalorisation du point d'indice a coûté au budget communal 830 000 euros, soit le 1/3 de l'augmentation des dépenses de personnel en 2022, auxquels s'ajoutent 504 000 euros au titre du reclassement des catégories C et de la revalorisation du SMIC.

Au coût des avancements d'échelon, le coût de cotisation « accidents du travail » a crû de 240 000 € celui du CNFPT 170 000 euros.

Enfin, les heures supplémentaires ont retrouvé un niveau proche de celui de 2019 et augmenté de 158 000 euros.

En 2023, la prévision budgétaire s'établit à 64 354 000 euros en hausse de 3 420 000 euros (+ 5,6 %).

A contrario, les frais financiers étaient en très net repli. Avec 2 188 000 euros ils ne représentaient plus que 2 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022. Ceci est le résultat de la gestion active de la dette.

En allongeant la durée de quelques emprunts de 5 ans, l'annuité des emprunts a mécaniquement diminué, tandis que le coût des emprunts refinancés à des taux extrêmement faibles ne s'est quasiment pas renchéri et a même diminué en euros constants !

L'économie de 521 000 euros, déjà enregistrée dans les comptes 2022, n'est pas négligeable et soulage notre budget sans aucun effet secondaire sur les Drancéens.

Les frais financiers sont estimés à 2 720 000 euros en 2023 soit le même niveau qu'en 2021.

#### **IV) Le niveau d'épargne**

L'autofinancement budgétaire brut à dégager pour couvrir le remboursement du capital de la dette s'élève à 9,13 millions d'euros retrouvant ses niveaux d'avant la pandémie (9,39 millions d'euros au BP 2020).

Comme on pouvait s'y attendre, l'autofinancement dégagé pour la section d'investissement diminue fortement par rapport à 2022 du fait de l'augmentation des dépenses liées à l'inflation. Il est vrai que l'autofinancement brut s'élevait cette année-là à 14,5 millions d'euros établissant un record difficile à égaler. Néanmoins, compte tenu de la conjoncture, l'autofinancement net s'établira en 2023 à 8 millions d'euros, une diminution d'impressionnante et inquiétante de près de 45%.

#### **V) Les dépenses d'investissement : 59 570 000 €**

Outre les dépenses prioritaires décrites au titre I du rapport, la Ville investira dans de nombreux domaines en 2023. Les opérations d'investissement s'élèveront à 46 500 000 €, sous réserve de l'obtention des subventions demandées.

Dans le nouvel immeuble situé en face de Pôle Emploi, la Ville a acquis 590 m<sup>2</sup> de bureaux qui lui permettront d'installer les locaux de Drancy Insertion et de la Mission Emploi. Ainsi, près du centre-ville, sur un axe bien desservi en transport en commun, les demandeurs d'emploi trouveront facilement des structures administratives ou de formation qui leur sont dédiées.

On a évoqué plus haut les locaux de la police municipale mais l'effort de la Ville en matière de sécurité et de stationnement ne s'arrête pas là : sous réserve de nos demandes de subventions, 7 véhicules vont être acquis soit pour remplacer soit pour augmenter le parc automobile ou de vélos.

Les économies d'énergie ne sont pas négligées dans le budget d'investissement tout comme le développement durable : la rénovation énergétique du gymnase Cachin fera l'objet d'études pour un démarrage de travaux l'an prochain.

Au centre administratif, nous envisageons 700 000 euros de travaux d'isolation, notamment par le changement de vitrages, là aussi soumis à subventions.

La lutte contre les dépôts sauvages par la création de jardinières et la pose de caméras permettra de lutter plus efficacement contre ce fléau qui touche toutes les communes proches et même la capitale. Des récupérateurs d'eau de pluie commenceront à être installés, pour nos besoins en arrosage et nettoyage de la voirie, cela à travers un plan global qui s'étalera sur 4 ans.

L'aménagement de la Maison de l'Environnement qui occupera les locaux de l'actuel poste de la police municipale sera le symbole de l'engagement de la Ville à l'égard du Développement Durable.

## **VI) Les autorisations de programme**

Le stock d'autorisations de programmes (AP) en cours de réalisation (hors AP clôturées) s'élève à 135,24M€ et concerne 26 programmes (cf. annexe AP/CP). 13 nouvelles AP millésimées 2023 sont prévues pour un montant de 32,13M€, dont 6 opérations de rénovation énergétique de bâtiments scolaires ou sportifs pour un montant de 16,35M€. 26,77M€ de crédits de paiements (CP) ont déjà été réalisés au 1er janvier 2023 sur les AP en cours. Le taux de réalisation des AP au 1er janvier 2023 est de 19,8%. Au total 28,75M€ de CP sont prévus au budget 2023 et 111,84M€ de CP seront à inscrire sur les budgets suivants hors nouveaux programmes à voter après 2023.

## **VII) Les recettes d'investissement : 42,17 millions d'euros**

En 2022, la Ville a réalisé 90 % du programme d'emprunts prévu, soit 18 400 000 euros. Le décalage dans le temps de signatures de cessions a nécessité cette mobilisation alors même que les restes à réaliser s'élèvent à 16 573 000 euros. Ils ont d'ailleurs été encaissés en très grande partie en janvier 2023.

La différence, 1 827 000 euros correspond à 29 000 euros près au montant de l'emprunt non mobilisé.

En d'autres termes, si la Ville avait encaissé en 2022 l'ensemble des cessions inscrites au budget, elle n'aurait pas eu besoin d'emprunter.

A noter que malgré une hausse incontestable, les taux auxquels nous empruntons sont encore très mesurés surtout si on les compare à l'inflation : en moyenne nos contrats ont été souscrits en 2022 à 2,02 %.

La Ville a également bénéficié de 3 890 000 euros de subventions provenant de l'Etat, la Région et la Métropole du Grand Paris notamment.

## **VIII) Niveau d'endettement et capacité de désendettement**

Après avoir été à l'origine des premières tensions inflationnistes la Fed américaine semble réussir à maîtriser l'inflation sans trop de dommages pour les économies de l'OCDE. La Russie n'a pas su profiter de sa position hégémonique sur le marché des hydrocarbures pour perturber plus gravement l'Union Européenne qui a fait preuve d'une résilience et d'une solidarité inattendue.

Sans préjuger d'un avenir toujours incertain, après une inflation limitée à 5 % en 2022 en France et 9 % en Europe, les taux de la BCE sont attendus à 3,25 % en fin d'année contre 2 % aujourd'hui.

L'encours de la dette s'élevait au 31 décembre à 147 380 000 euros et n'évoluera quasiment pas en 2023 (+43 000€), compte tenu des anticipations d'emprunts réalisés, la capacité de désendettement restant en dessous du seuil d'alerte à 11,8 années.

Voilà chers collègues quelles sont les orientations budgétaires dans lesquelles s'inscrit la Municipalité pour l'année 2023, une année difficile pour tous et pour la commune, mais également cruciale pour l'avenir de Drancy grâce aux grands opérations urbaines qu'elle verra commencer et à la création de la SEM qui garantira à la ville de continuer à maîtriser son avenir.

# Contribution DRH au rapport pour le DOB 2023

## 1/ Structure des effectifs au 31/12/2022

### REPARTITION PAR CATEGORIE

Catégorie A	136
Catégorie B	189
Catégorie C	1 367
Sans catégorie	35
<b>TOTAL</b>	<b>1 727</b>

*Les agents considérés sont les titulaires, stagiaires, contractuels et emplois de cabinet présent.*

*Les agents en disponibilité, détachement ou en congés parental ne sont pas comptabilisés.*

*Les agents sans catégorie sont les apprentis et les contrats PEC*

### REPARTITION DES AGENTS TRAVAILLANT A TEMPS COMPLET, TEMPS NON COMPLET ET TEMPS PARTIEL

	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS PARTIEL	TOTAL
Cat A	127	7	2	136
Cat B	143	36	10	189
Cat C	1 297	43	27	1 367
Sans Catégorie	34	1	0	35

### REPARTITION PAR SEXE

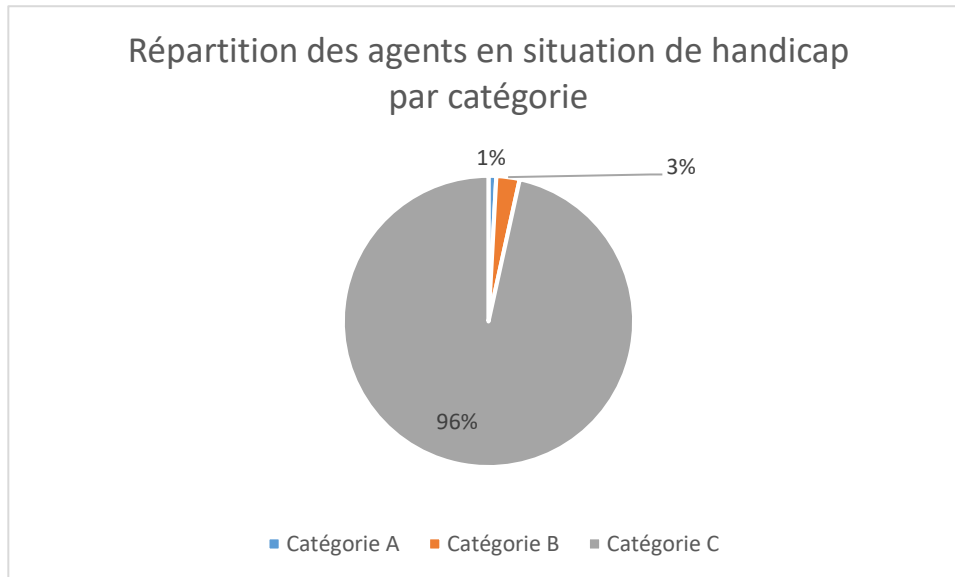
	FEMMES (%)	HOMMES (%)
FONCTIONNAIRES	58,05%	41,95%
CONTRACTUELS	65,54%	34,46%

### PYRAMIDE DES AGES

Âges	Femmes	Hommes	Total	% femmes	% hommes
50 ans et plus	436	236	672	64,88%	35,12%
40 à 49 ans	237	151	388	61,08%	38,92%
30 à 39 ans	185	136	321	57,63%	42,37%
Moins de 30 ans	200	146	346	57,80%	42,20%
<b>Total</b>	<b>1058</b>	<b>669</b>	<b>1727</b>	<b>61,26%</b>	<b>38,74%</b>

## **AGENT EN SITUATION DE HANDICAP PAR CATEGORIE**

<b>Catégorie A</b>	<b>1</b>
<b>Catégorie B</b>	<b>3</b>
<b>Catégorie C</b>	<b>112</b>
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>

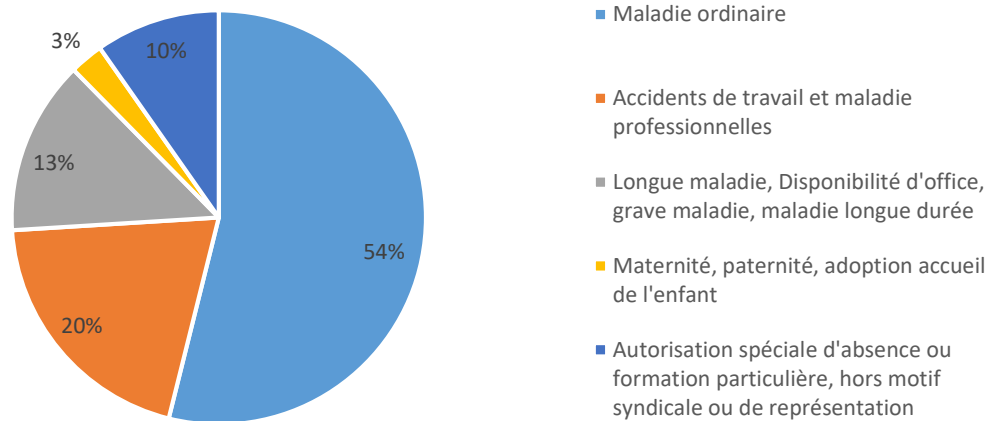


## **DECOMPTE DES JOURS D'ABSENCE - REPARTITION PAR TYPE D'ABSENCE (2022)**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Maladie ordinaire	26 237	25 522
Accidents de travail et maladie professionnelles	9 800	7 117
Longue maladie, Disponibilité d'office, grave maladie, maladie longue durée	6 629	10 457
Maternité, paternité, adoption accueil de l'enfant	1 280	3 724
Autorisation spéciale d'absence ou formation particulière, hors motif syndicale ou de représentation	4 741	5 787
<b>TOTAL</b>	<b>48 687</b>	<b>52 607</b>



## Répartition des jours d'absence selon le motif



### JOURS DE FORMATION EFFECTUES AU 31/12/21

	Nb jours 2022	Nb jours 2021	Nb jours 2020
Nombre total de jours de formation (tous agents)	2510	2218,8	1955
Catégorie A	159	93,2	49
Catégorie B	350	228,5	186
Catégorie C	2001	1897,1	1721

### TYPES DE FORMATION SUIVIES

	Nb jours 2022	Nb jours 2021	Nb jours 2020
Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT	60	184,3	90
Formation prévue par les statuts particuliers	761	394	679
Formation des agents de la Police Municipale	184	75,5	90
Formation de perfectionnement	1499	1565	1096,5

### ORGANISMES FORMATEURS

	Nb jours 2022	Nb jours 2021	Nb jours 2020
CNFPT	1169	646	1261
Collectivité	573	452,5	485,5
Autres organismes (dont CFA apprentis)	2178	3268	1609

## DEPENSES DE FORMATION

	2022	2021	2020
Total des sommes investies au titre de la formation (y compris les frais de déplacement et apprentis)	225 719,01 €	252 848,28 €	177 919,26 €

## VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE (VAE)

	2022	2021	2020
Dossiers de VAE déposés	2	3	0
Dossiers ayant débouché sur une VAE dans l'année	0	2	2

## 2/ DEPENSES DE PERSONNEL

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Masse salariale</b>	61 918 160 €	58 282 295 €
<b>Traitement indiciaire</b>	28 263 710,21 €	27 094 112, 56 €
<b>N.B.I</b>	310 524,17 €	324 571,52 €
<b>SFT</b>	360 525,14 €	353 906,13 €
<b>RI PART 1 + RI PART2</b>	4 563 272,79 €	4 474 327 €
<b>RI PART 3</b>	927 073 ,07 €	890 817 €
<b>Heures supplémentaires</b>	1 288 674 € (Pour 55 925 HS)	1 055 186,31 ( Pour 47 127 HS)

Le régime indemnitaire est organisé en trois parts :

- RI PART 1 : lié au cadre d'emploi et au groupe de fonctions de chaque agent
- RI PART 2 : lié aux suggestions particulières attachées au fonction de l'agent
- RI PART 3 : lié à l'évaluation annuelle dite CREP (Compte Rendu d'Evaluation Professionnelle)

La variation de la masse salariale entre 2021 et 2022, est due en partie à la revalorisation de la valeur du point d'indice en juillet 2022, aux différents reclassements des catégories B et C, aux revalorisations du SMIC et à l'intégration des agents du CCAS.

### Avantages en nature :

En 2022, il y avait 24 agents logés (gardiens d'écoles, stades, stade nautique, Mairie, C.T.M.).

Le nombre d'agents rémunérés au 31/12/2022 était de 1 727 répartis comme suit :

	Nombre
<b>Titulaires</b>	928
<b>Stagiaires</b>	59
<b>Contractuels en CDI</b>	30
<b>Contractuels sur poste vacant</b>	236
<b>Contractuels remplaçants</b>	17
<b>Contractuels – Collaborateur de Cabinet</b>	3
<b>Contractuels temporaires ou saisonniers</b>	419
<b>Contrats aidés</b>	17
<b>Apprentis</b>	18
<b>TOTAL</b>	<b>1 727</b>

### **Evolution prévisionnelle des effectifs :**

En 2022, il y a eu 50 départs à la retraite.

### **Prévisions 2023 en matière de recrutements :**

Il est prévu de remplacer des départs dans les services suivants :

- Centre Technique Municipal
- Conservatoire
- Centre Dentaire
- Développement durable
- Entretien Restauration ATSEM
- Education
- Enfance
- Espaces Verts
- Hygiène et Sécurité
- Médiathèque
- Nettoyement voirie
- Roulage

Il est également prévu de créer les postes suivants :

- Les postes d'agents de Police Municipale pour atteindre l'effectif souhaité de 25
- 3 postes de jardiniers

### **Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel :**

Autres charges en matières de personnel :

- Impact sur une année complète de la revalorisation de la valeur du point d'indice : 820 429 €
- Revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui impacte la rémunération d'une partie des agents publics et les personnels apprentis et en contrat: 11 920 €
- Impact sur une année complète de l'intégration des agents du CCAS à la Ville : 350 000 €
- Augmentation des cotisations « Accident du travail » + 1 % : 158 908 €
- Hausse de la contribution CNFPT + 0.05 % : 17 473 €
- Avancements d'échelons : 135 221

### **3/Actions sociales :**

Fin 2021, afin d'accompagner la reprise et de protéger le pouvoir d'achat, l'Etat a décidé d'octroyer une aide appelée « indemnité inflation » de 100 € sous condition de ressources. La Municipalité a souhaité renforcer ce dispositif global d'aide face à la hausse des prix constatée en mettant en place une aide d'action sociale sous la forme d'un soutien financier au bénéfice de l'ensemble des agents municipaux qui a été versé au printemps 2022 :

- 100 € pour les agents de catégorie C,
- 80 € pour les agents de catégorie B,
- 50 € pour les agents de catégorie A

L'ensemble pour un montant de 171 500€.

En 2022 PLURELYA (notre prestataire pour l'action sociale) a reversé l'équivalent de 241 387€ de prestations aux agents, les plus importantes sont :

- Epargne Chèques vacances pour un montant de 49 700 €
- Allocations Vacances Enfants pour un montant de 30 870 €
- Allocations Etudes Post Bac pour un montant de 20 083 €
- Allocation Cadeau de Noël pour les enfants pour un montant de 14 490 €
- Allocation Départ à la Retraite pour un montant de 13 107 €
- Allocation Garde de jeunes enfants pour un montant de 9 010 €
- Allocation Naissance pour un montant de 5 328 €

Auxquels s'ajoutent les aides et les allocations versées par la collectivité pour un montant total de 816 485 €:

- Chèques vacances pour les agents : 220 722 €
- Allocation Noël pour les adolescents : 21 300 €
- Allocation Post bac : 26 550 €
- Indemnité kilométrique vélo : 6 458 €
- Aide au permis de conduire : 1 296 € (4 agents concernés)
- Allocation pour Enfants Handicapés : 17 256 € (10 agents concernés)
- Allocation « Air Pur » (centre de loisirs, cantine pour les enfants) : 11 274 € (62 agents concernés)
- Participation pour la mutuelle : 378 746 €
- Assurance risques statutaires (accident et maladies professionnelles) : 119 606 €

### **SANTE DES AGENTS : PPR et Prévoyance en 2022**

En 2022 la Collectivité a mis en place la « PPR », Période de Préparation au Reclassement, permettant un meilleur retour à l'emploi des agents ayant été reconnu inapte à leur métier initial après des problèmes de santé. Il s'agit d'une période de transition professionnelles pendant laquelle l'agent peut se former, obtenir de nouvelles qualifications professionnelles, se réorienter vers un emploi public en adéquation avec son état de santé.

Alors que la réglementation ne prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats de prévoyance qu'en 2025, la collectivité a mis en place un contrat de Prévoyance avec une participation par l'employeur dès 2022. C'est un contrat à disposition des agents qui souhaitent souscrire, permettant de couvrir les risques d'incapacité de travail (arrêts maladie) générateur de baisse ou perte de salaire. Le contrat permet aux agents de souscrire également une assurance pour les risques invalidité, décès et traite anticipée pour invalidité. La Collectivité participe à hauteur de 12€ par agent. Le dispositif a été mis en place dès juillet 2022.

Participation depuis le 1 er juillet : 13 279 €

#### **4/ Temps de travail**

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la Fonction Publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale, la durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures par semaine. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Les Collectivités Territoriales bénéficiaient cependant, par dérogation, de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

Cette possibilité de maintien du régime de travail antérieur à la Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 avait fait l'objet de délibération concordantes du Conseil Municipal et du Conseil d'administration du C.C.A.S. en décembre 2001. Ainsi les agents communaux avaient continué à bénéficier de neuf jours de congés annuels supplémentaires ainsi que du bénéfice de la journée de solidarité non effectuée ou récupérée.

L'article 47 de la Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires et un retour obligatoire aux 1 607 heures annuelles au 1er janvier 2022.

La Direction des Ressources Humaines, en 2021, a entrepris un recensement précis service par service des cycles de travail.

Un travail de réorganisation, parfois d'annualisation a été entrepris avec les services, afin de répondre aux besoins des services et à la réglementation.

La mise en place de nouvelles possibilités en termes de cycles et d'horaires a aussi été l'occasion d'échanger avec la chaîne hiérarchique et les organisations syndicales.

Le 13 décembre 2021, un « guide sur les cycles et horaires de travail des agents communaux Ville et CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 » reprenant l'ensemble des changements induits par la refonte du temps de travail a été présenté au comité technique.

Ainsi, afin que les agents communaux puissent continuer de bénéficier de neuf jours de congés annuels supplémentaires et celui de la journée de solidarité non effectuée ou récupérée, il est devenu nécessaire de combler l'écart annuel des 74 heures manquantes par rapport aux 1 607 heures au moyen :

- D'une part, pour un certain nombre d'agents, de la prise en compte de sujétions particulières liées soit au caractère annualisé de leur temps de travail, soit à leur fonction exercée, soit en raison d'occurrences ponctuelles d'activités. Ce qui conduit par exemple pour ceux relevant d'une sujétion réduisant la durée annuelle de travail de 37h à majorer leur temps de travail de 10 mn par jour. Environ 456 agents sont concernés par ces horaires.
-

- D'autre part, pour les autres métiers, d'un accroissement de 20 mn de la durée quotidienne de travail réalisé par la réduction de 20 mn de la pause méridienne (12h10 – 13-20 au lieu de 12h – 13h30). Environ 1 271 agents sont concernés par ces horaires.

Les horaires administratifs de la Collectivité seront déterminés à compter du 1er janvier 2022 sur un cycle de travail de 36 heures et 40 minutes par semaine :

- Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
- Avec une heure de pause méridienne de 12h10 à 13h20

Les agents travaillant à temps complet selon ces horaires bénéficieront de l'attribution de 10 jours de RTT (réduction de temps de travail).

## **5/ Principales actions RH en 2022 :**

Prime d'inflation : en janvier, 1273 agents ont bénéficié de la prime d'inflation, pour un montant total de 127 300 €, suite au décret n°2021-1623 du 11 décembre 2021.

Reclassement des catégories C : les décrets n°2021-1818 et n°2021-1819 procèdent à la modification du nombre d'échelons et de la durée de certains échelons des grades de divers cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et attribue une bonification d'ancienneté exceptionnelle.

Le montant de la revalorisation des catégories C s'élève environ à 42 000€ par mois soit 504 000 € pour une année.

Revalorisation de la valeur du point d'indice : avec le décret n°2022-994 du 7 juillet 2022, la valeur du point d'indice à partir du 1er juillet 2022 passe de 4,686 € à 4,85 €.

Le montant de revalorisation s'élève de juillet à décembre à environ à 830 000 €.

Reclassement des catégories B : les décrets n°2022-1200 et n° 2022-1201 du 31 août 2022 réforment l'organisation des catégorie B.

Le montant de la revalorisation s'élève environ à 15 000 € de septembre à décembre 2022.

Elections présidentielle et législatives : dans un contexte de circulation du virus du Covid-19, des mesures sanitaires rigoureuses ont dû être en place.

Coût l'organisation de ces élections de 296 095,25 €

Elections professionnelles : le 8 décembre 2022 se sont tenues les élections professionnelles de la fonction publique, en vue du renouvellement des instances représentatives du personnel.

## **6/ Perspectives pour l'année 2023 :**

- Poursuite du plan d'égalité 2021-2023 entre les femmes et les hommes :\_adopté en Conseil Municipal le 3 avril 2021.
- Mise en place d'un « plan de départs prévisionnels à la retraite jusqu'en 2026 pour anticiper au mieux les besoins des services et le transfert des compétences. A titre informatif sur 2023, il y a 24 départs à la retraite validés et 11 départs en cours de validation.

- Journée d'accueil pour les nouveaux arrivants.
- Nouvelle édition du forum d'action sociale.
- Organisation du « Noël » des enfants du personnel.
- Concertation avec le corps médical du CMS afin d'améliorer les conditions d'accueils et la qualité des soins apportés aux Drancéens.
- Audit du service roulage
- Audit sur le marché de la restauration avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour analyser les besoins.

## ANNEXE ROB 2023 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Accusé de réception en préfecture  
093-219300290-20230217-17-02-2023-14-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2023  
Date de réception préfecture : 20/02/2023

Millésime et intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2023) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 (2)	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
2006 Aménagement passerelle voie SCNF-CLOTUREE	1 794 000,00	-1 718 526,54	75 473,46	75 473,46	0,00	0,00	
2007 ANRU - Conduite d'opérations-CLOTUREE	4 941 885,48	-40 000,00	4 901 885,48	4 901 885,48	0,00	0,00	
2009 ANRU - Prog. de voirie quartier Cité du Nord-CLOTUREE	7 164 406,77	-12 000,00	7 152 406,77	7 152 406,77	0,00	0,00	
2014 Construction du groupe scolaire Jules Ferry-CLOTUREE	19 481 089,55	-128 586,03	19 352 503,52	19 352 503,52	0,00	0,00	
2018 Extension et renouvellement de la vidéoprotection	2 834 000,00	241 000,00	3 075 000,00	2 366 279,09	708 000,00	720,91	
2018 Acquisition des locaux de la police municipale	2 067 949,47	-1 118,00	2 066 831,47	2 046 831,47	20 000,00	0,00	
2019 Aménagement des locaux de la police municipale	1 707 608,00	184 000,00	1 891 608,00	661 586,49	1 230 000,00	21,51	
2019 Réhabilitation de l'école élémentaire Picasso/Cruie	2 500 000,00	1 101 000,00	3 601 000,00	885 260,73	2 715 000,00	739,27	
2019 Aménagement du square Nelson Mandela	1 864 000,00	-30 604,80	1 833 395,20	1 770 395,20	63 000,00	0,00	
2019 Aménagement des voiries du quartier du Baillet	14 573 000,00		14 573 000,00	979 507,73	2 650 000,00	2 460 000,00	8 483 492,27
2019 Nouveau programme pluriannuel de voirie	11 000 000,00	3 371 000,00	14 371 000,00	7 701 061,78	3 816 000,00	2 223 000,00	630 938,22
2020 Acquisition des locaux du gymnase Le Rolland	2 660 000,00		2 660 000,00		700 000,00	1 960 000,00	
2020 Aménagement du gymnase Le Rolland	2 052 000,00		2 052 000,00	18 440,79	85 000,00	1 500 000,00	448 559,21
2020 Acquisition locaux de la Plateforme Réussite-CLOTUREE	1 400 000,00	-35 634,68	1 364 365,32	1 364 365,32	0,00	0,00	
2020 Aménagement du marché provisoire	3 065 193,87	170 131,80	3 235 325,67	3 035 325,67	200 000,00	0,00	
2020 Achat d'un car électrique-CLOTUREE	464 000,00	-15,20	463 984,80	463 984,80	0,00	0,00	
2020 Réalisation d'un parking sous le stade nautique	7 000 000,00	1 100 000,00	8 100 000,00	4 641 423,36	3 458 000,00	576,64	
2020 Création d'une ferme pédagogique	1 500 000,00		1 500 000,00	69 000,12	50 000,00	500 000,00	880 999,88
2020 Aménagement du square PVC	965 211,32	-361,90	964 849,42	959 849,42	5 000,00	0,00	
2020 Acquisition des commerces/équipements-ilôt du Marché	14 000 000,00		14 000 000,00		3 300 000,00	7 934 950,00	2 765 050,00
2021 Création de pistes cyclables	3 000 000,00	1 148 000,00	4 148 000,00	1 081 924,80	1 266 000,00	1 000 000,00	800 075,20
2021 Acquisition d'un véhicule PL pour le service EV	254 000,00		254 000,00		254 000,00	0,00	
2021 Aménagement des locaux de la Plateforme Réussite	850 000,00		850 000,00	244 419,17	540 000,00	65 580,83	
2021 Extension MJC D.André en centre social	2 500 000,00	500 000,00	3 000 000,00	11 100,00	460 000,00	1 000 000,00	1 528 900,00
2021 Extension de l'école maternelle F.Bloch	4 320 000,00		4 320 000,00		70 000,00	1 500 000,00	2 750 000,00
2021 Extension de l'école maternelle Jorissen	2 400 000,00	200 000,00	2 600 000,00	29 987,69	2 000 000,00	570 012,31	
2021 Réhabilitation énergétique du gpe scolaire Cachin/Jorissen	3 300 000,00		3 300 000,00	62 337,00	1 000 000,00	1 500 000,00	737 663,00
2021 Construction du groupe scolaire du Baillet	19 000 000,00		19 000 000,00	59 547,02	400 000,00	9 000 000,00	9 540 452,98
2022 Extension/mise en accessibilité école maternelle Fromond	2 550 000,00		2 550 000,00		29 000,00	1 500 000,00	1 021 000,00
2022 Rénovation/extension du stade nautique	19 700 000,00		19 700 000,00		900 000,00	10 000 000,00	8 800 000,00
2022 Création skate park sur dalle A86	600 000,00		600 000,00		66 000,00	534 000,00	
2022 Plan de création nouveaux alignements d'arbres	990 000,00		990 000,00	150 617,89	200 000,00	200 000,00	439 382,11
<b>SOUS-TOTAL AP EN COURS</b>	<b>162 498 344,46</b>	<b>6 048 284,65</b>	<b>168 546 629,11</b>	<b>60 085 514,77</b>	<b>26 185 000,00</b>	<b>43 449 601,47</b>	<b>38 826 512,87</b>
<b>SOUS-TOTAL AP EN COURS NON CLOTUREES</b>	<b>127 252 962,66</b>	<b>7 983 047,10</b>	<b>135 236 009,76</b>	<b>26 774 895,42</b>	<b>26 185 000,00</b>	<b>43 449 601,47</b>	<b>38 826 512,87</b>
2023 Extension de l'école maternelle Cachin	2 600 000,00		2 600 000,00		50 000,00	600 000,00	1 950 000,00
2023 Extension de l'école élémentaire Diderot	2 400 000,00		2 400 000,00		50 000,00	350 000,00	2 000 000,00
2023 Rénovation énergétique de l'école maternelle Jorissen	1 500 000,00		1 500 000,00		75 000,00	300 000,00	1 125 000,00
2023 Rénovation énergétique du gpe scolaire Timbaud/Dewerpe	3 200 000,00		3 200 000,00		150 000,00	1 000 000,00	2 050 000,00
2023 Rénovation énergétique du gymnase Cachin	750 000,00		750 000,00		50 000,00	700 000,00	
2023 Rénovation énergétique du gymnase Langevin	1 200 000,00		1 200 000,00		50 000,00	1 150 000,00	
2023 Aménagement voirie et éclairage public quartier Gagarine	2 411 000,00		2 411 000,00		600 000,00	1 811 000,00	
2023 Acquisition de véhicules utilitaires et de services	870 000,00		870 000,00		188 400,00	681 600,00	
2023 Aménagement des espaces verts du stade nautique	4 000 000,00		4 000 000,00		500 000,00	3 500 000,00	
2023 Aménagement courts padels et tennis Faidherbe	1 000 000,00		1 000 000,00		400 000,00	600 000,00	
2023 Construction du gymnase Salengro	2 500 000,00		2 500 000,00		50 000,00	500 000,00	1 950 000,00
2023 Rénovation énergétique école élémentaire Salengro/Voltaire	3 000 000,00		3 000 000,00		200 000,00	1 000 000,00	1 800 000,00
2023 Extension/rénovation énergétique école maternelle Salengro	6 700 000,00		6 700 000,00		200 000,00	1 000 000,00	5 500 000,00
<b>SOUS-TOTAL AP NOUVELLES</b>	<b>32 131 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 131 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 563 400,00</b>	<b>13 192 600,00</b>	<b>16 375 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>194 629 344,46</b>	<b>6 048 284,65</b>	<b>200 677 629,11</b>	<b>60 085 514,77</b>	<b>28 748 400,00</b>	<b>56 642 201,47</b>	<b>55 201 512,87</b>

Publié le : 21 Fév 2023



Publié le : 21 Fév 2023

## STRUCTURE DE LA DETTE 2023

Montants en Euro

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	MARGE MOYENNE	ENCOURS	%	ANNUITÉ RA INCLUS	%	AMORT. HORS RA	%	REMB. ANTICIPÉ	%	INTÉRÊT	%	ICNE	%	INTÉRÊTS COURUS	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
<b>TYPE DE TAUX</b>																	
Fixe	1,49	0,00	112 431 055,65	76,29	9 078 006,59	77,90	7 415 982,63	81,27	0,00	0,00	1 662 023,96	65,73	413 441,83	66,58	1 623 549,62	63,13	16 ans 06 mois
Indexé	2,51	0,26	34 950 770,80	23,71	2 575 906,24	22,10	1 709 484,00	18,73	0,00	0,00	866 422,24	34,27	207 492,62	33,42	948 074,29	36,87	18 ans 07 mois
LIVRET A	2,30	0,30	25 638 270,80	17,40	1 543 403,09	13,24	959 484,00	10,51	0,00	0,00	583 919,09	23,09	170 083,94	27,39	649 954,23	25,27	20 ans 03 mois
EURIBOR03M	3,08	0,15	9 312 500,00	6,32	1 032 503,15	8,86	750 000,00	8,22	0,00	0,00	282 503,15	11,17	37 408,68	6,02	298 120,06	11,59	14 ans 00 mois
Structuré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
<b>TRANCHE DE TAUX</b>																	
8.00% < taux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
7.00% < taux <= 8.00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
5.00% < taux <= 6.00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
4.00% < taux <= 5.00%	4,30	0,00	6 654 826,28	4,52	1 036 857,85	8,90	747 634,00	8,19	0,00	0,00	289 223,85	11,44	132 802,66	21,39	270 044,81	10,50	08 ans 07 mois
taux <= 4.00%	1,61	0,06	140 727 000,17	95,48	10 617 054,98	91,10	8 377 832,63	91,81	0,00	0,00	2 239 222,35	88,56	488 131,79	78,61	2 301 579,10	89,50	17 ans 05 mois
<b>PÉRIODICITÉ</b>																	
Mensuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Bimestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	1,55	0,04	121 724 171,42	82,59	9 308 266,42	79,87	7 441 564,36	81,55	0,00	0,00	1 866 702,06	73,83	189 330,51	30,49	1 873 437,69	72,85	18 ans 03 mois
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Semestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Nonmestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Annuelle	2,55	0,18	25 657 655,03	17,41	2 345 646,41	20,13	1 683 902,27	18,45	0,00	0,00	661 744,14	26,17	431 603,94	69,51	698 186,22	27,15	11 ans 05 mois
<b>PRÊTEUR</b>																	
Tous	1,73	0,06	147 381 826,45	100,00	11 653 912,83	100,00	9 125 466,63	100,00	0,00	0,00	2 528 446,20	100,00	620 934,45	100,00	2 571 623,91	100,00	17 ans 00 mois
Autres organismes privés	1,67	0,02	122 248 751,93	82,95	10 044 589,54	86,19	8 017 777,98	87,86	0,00	0,00	2 026 811,56	80,16	398 152,72	64,12	2 014 578,79	78,34	16 ans 07 mois
Caisse des Dépôts et Consignations	2,17	0,40	15 638 270,80	10,61	794 696,49	6,82	459 484,00	5,04	0,00	0,00	335 212,49	13,26	160 078,15	25,78	401 658,51	15,62	20 ans 06 mois
Organismes bancaires divers	1,78	0,00	9 494 803,72	6,44	814 626,80	6,99	648 204,65	7,10	0,00	0,00	166 422,15	6,58	62 703,58	10,10	155 386,61	6,04	17 ans 04 mois
<b>DEVISE</b>																	
euro	1,73	0,06	147 381 826,45	100,00	11 653 912,83	100,00	9 125 466,63	100,00	0,00	0,00	2 528 446,20	100,00	620 934,45	100,00	2 571 623,91	100,00	17 ans 00 mois
FRF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
DEM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
CHF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
<b>TOTAL</b>	<b>1,73</b>	<b>0,06</b>	<b>147 381 826,45</b>		<b>11 653 912,83</b>		<b>9 125 466,63</b>		<b>0,00</b>		<b>2 528 446,20</b>		<b>620 934,45</b>		<b>2 571 623,91</b>		<b>17 ans 00 mois</b>

Publié le : 21 Fév 2023

# SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2023

Montants en Euro

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	147 382
Nombre d'emprunts	25
Taux actuariel	1,77 %
Taux actuariel résiduel	1,84 %
Marge moyenne	0,64 %
Durée résiduelle	17 ans 00 mois
Duration résiduelle	08 ans 00 mois
Vie moyenne résiduelle	08 ans 08 mois

## TYPE DE CONTRAT ENCOURS % NBRE DE CONTRATS

Classiques	133 321 400,85	90,46	20
Multi-options	14 060 425,60	9,54	5
Produits structurés	0,00	0,00	0
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

## PÉRIODICITÉ ENCOURS % NBRE DE CONTRATS

Mensuelle	0,00	0,00	0
Bimestrielle	0,00	0,00	0
Trimestrielle	121 724 171,42	82,59	20
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0
Semestrielle	0,00	0,00	0
Nonemestrielle	0,00	0,00	0
Annuelle	25 657 655,03	17,41	5

## TYPE DE TAUX ENCOURS % NBRE DE CONTRATS

TAUX FIXE	112 431 055,65	76,29	17
LIVRET A	25 638 270,80	17,40	5
EURIBOR03M	9 312 500,00	6,32	3

## TRANCHES DE TAUX ENCOURS % NBRE DE CONTRATS

8.00% < taux	0,00	0,00	0
7.00% < taux <= 8.00%	0,00	0,00	0
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0
5.00% < taux <= 6.00%	0,00	0,00	0
4.00% < taux <= 5.00%	6 654 826,28	4,52	2
taux <= 4.00%	140 727 000,17	95,48	23

## PRÊTEUR ENCOURS % NBRE DE CONTRATS

Autres organismes privés	122 248 751,93	82,95	19
Caisse des Dépôts et Consignations	15 638 270,80	10,61	4
Organismes bancaires divers	9 494 803,72	6,44	2

## MATURITÉ DE LA DETTE ENCOURS % NBRE DE CONTRATS

inférieure à 2 ans	0,00	0,00	0
de 2 à 5 ans	6 285 705,62	4,26	3

de 5 à 10 ans	12 426 523,70	8,43	5
de 10 à 15 ans	14 687 499,95	9,97	2
au-delà de 15 ans	113 982 097,18	77,34	15

RA POSSIBLE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Non	146 772 924,55	99,59	24
A date d'échéance	0,00	0,00	0
A tout moment	608 901,90	0,41	1

PÉNALITÉ RA	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS	PENALITE	IC
Sans	608 901,90	0,41	1	0,00	0,00
3 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
6 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
9 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
x Jours	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Forfaitaire	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Actuarielle	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Total	608 901,90	0,41	1	0,00	0,00

Publié le : 21 Fév 2023

## TABLEAU LONG TERME 2023

Montants en Euro

ANNÉE	TAUX MOYEN	MARGE MOYENNE	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	REMB. ANTICIPÉ	INTÉRÊT	FRAIS	ICNE	INTÉRÊTS COURUS
2023	1,74	0,06	147 381 826,45	11 653 912,83	9 125 466,63	0,00	2 528 446,20	0,00	620 934,45	2 571 623,91
2024	1,82	0,06	138 256 359,82	11 642 539,59	9 156 717,88	0,00	2 485 821,71	0,00	571 380,05	2 436 267,31
2025	1,82	0,06	129 099 641,94	11 494 986,00	9 189 482,16	0,00	2 305 503,84	0,00	522 179,94	2 256 303,73
2026	1,81	0,07	119 910 159,78	11 351 868,77	9 223 832,85	0,00	2 128 035,92	0,00	472 067,42	2 077 923,40
2027	1,80	0,07	110 686 326,93	15 658 912,64	13 709 847,13	0,00	1 949 065,51	0,00	354 688,10	1 831 686,19
2028	1,75	0,05	96 976 479,80	10 552 034,08	8 896 291,38	0,00	1 655 742,70	0,00	314 332,28	1 615 386,88
2029	1,73	0,05	88 080 188,42	9 321 082,42	7 823 271,49	0,00	1 497 810,93	0,00	276 325,02	1 459 803,67
2030	1,72	0,05	80 256 916,93	9 202 536,52	7 851 600,76	0,00	1 350 935,76	0,00	237 812,57	1 312 423,31
2031	1,71	0,05	72 405 316,17	8 647 022,87	7 444 182,97	0,00	1 202 839,90	0,00	207 074,46	1 172 101,79
2032	1,70	0,05	64 961 133,20	8 483 360,48	7 409 279,57	0,00	1 074 080,91	0,00	175 152,65	1 042 159,10
2033	1,69	0,05	57 551 853,63	8 053 129,99	7 111 774,35	0,00	941 355,64	0,00	149 045,00	915 247,99
2034	1,70	0,05	50 440 079,28	7 935 005,47	7 111 774,35	0,00	823 231,12	0,00	122 937,34	797 123,46
2035	1,71	0,06	43 328 304,93	7 754 381,03	7 049 274,35	0,00	705 106,68	0,00	97 256,13	679 425,47
2036	1,72	0,06	36 279 030,58	7 452 921,36	6 861 774,35	0,00	591 147,01	0,00	71 554,70	565 445,58
2037	1,75	0,06	29 417 256,23	7 339 039,80	6 861 774,25	0,00	477 265,55	0,00	46 113,21	451 824,06
2038	1,79	0,07	22 555 481,98	6 179 672,53	5 813 515,56	0,00	366 156,97	0,00	33 524,25	353 568,01
2039	1,88	0,08	16 741 966,42	4 298 824,77	4 010 365,96	0,00	288 458,81	0,00	24 172,50	279 107,06
2040	1,98	0,09	12 731 600,46	3 830 098,91	3 602 924,76	0,00	227 174,15	0,00	15 083,92	218 085,57
2041	2,14	0,10	9 128 675,70	3 420 094,30	3 250 881,96	0,00	169 212,34	0,00	10 737,92	164 866,34
2042	2,40	0,13	5 877 793,74	2 359 135,25	2 238 881,96	0,00	120 253,29	0,00	7 580,43	117 095,80
2043	2,71	0,19	3 638 911,78	1 273 045,48	1 188 911,78	0,00	84 133,70	0,00	5 855,37	82 408,64
2044	3,00	0,24	2 450 000,00	245 740,33	175 000,00	0,00	70 740,33	0,00	5 437,13	70 322,09
2045	3,00	0,24	2 275 000,00	240 548,37	175 000,00	0,00	65 548,37	0,00	5 018,89	65 130,13
2046	3,00	0,24	2 100 000,00	235 356,42	175 000,00	0,00	60 356,42	0,00	4 600,64	59 938,17
2047	3,00	0,24	1 925 000,00	230 164,47	175 000,00	0,00	55 164,47	0,00	4 182,41	54 746,24
2048	3,00	0,24	1 750 000,00	224 972,52	175 000,00	0,00	49 972,52	0,00	3 764,16	49 554,27
2049	3,00	0,24	1 575 000,00	219 780,57	175 000,00	0,00	44 780,57	0,00	3 345,92	44 362,33
2050	3,00	0,24	1 400 000,00	214 588,62	175 000,00	0,00	39 588,62	0,00	2 927,68	39 170,38
2051	3,00	0,24	1 225 000,00	209 396,67	175 000,00	0,00	34 396,67	0,00	2 509,44	33 978,43
2052	3,00	0,23	1 050 000,00	204 204,72	175 000,00	0,00	29 204,72	0,00	2 091,20	28 786,48
2053	3,00	0,23	875 000,00	199 012,77	175 000,00	0,00	24 012,77	0,00	1 672,96	23 594,53
2054	3,00	0,22	700 000,00	193 820,82	175 000,00	0,00	18 820,82	0,00	1 254,72	18 402,58
2055	3,00	0,21	525 000,00	188 628,87	175 000,00	0,00	13 628,87	0,00	836,48	13 210,63
2056	3,00	0,19	350 000,00	183 436,92	175 000,00	0,00	8 436,92	0,00	418,24	8 018,68
2057	3,00	0,10	175 000,00	178 244,97	175 000,00	0,00	3 244,97	0,00	0,00	2 826,73
<b>TOTAL</b>				<b>170 871 502,13</b>	<b>147 381 826,45</b>	<b>0,00</b>	<b>23 489 675,68</b>	<b>0,00</b>		



Publié le : **21 Fév 2023**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

VILLE DE DRANCY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2023  
à 19 h 08

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi dix-sept février à dix-neuf heures huit le conseil municipal dûment convoqué le samedi onze février deux mille vingt-trois s'est réuni à la Mairie de Drancy sous la présidence de **Madame le Maire, Aude LAGARDE**.

Nombre de membres en exercice : 49  
Présents à la séance : 34 / Représentés : 15

### A partir de 21h49

Présents à la séance : 33 / Représentés : 16

### A partir de 01h47

Présents à la séance : 32 / Représentés : 17

### **PRÉSENTS** : Mme LAGARDE, **Maire**

M. MANGIN, Mme YERRO, M. MILLARD, M. ZANGRILLI, Mme LAGNEAU, M. CHABANI, Mme MENDES, M. BARTUCCIO, Mme SOLTANI, M. KHEMLICHE, Mme MAKANGILA-LEBO, M. SAULIERE, Mme BENZIMRA,  
**Adjoint au Maire**

M. CAMUS, M. SEBAG, M. SCHALLER, M. ANANDANE, M. DACHIVILLE, Mme MABIRE, M. RAHOUI, Mme MEGHRAOUI, Mme FAOUZI, M. LASTAPIS, Mme PILMANN, Mme PALACIOS, M. ZEMITI, Mme ALMANZA, M. SPICCIANI, M. BELOUCHAT, Mme NILÈS, M. CHINI, Mme DENOUAL, M. CHIBANE, **Conseillers Municipaux**

**REPRÉSENTÉS** : Mme ELSODY donne procuration à Mme YERRO, Mme BOUVELOT donne procuration à M. ZANGRILLI, M. MAHMOUDI donne procuration à Mme SOLTANI, Mme COCOZZA donne procuration à M. MANGIN, Mme BOUTHORS donne procuration à Mme LAGARDE, M. BENITAH donne procuration à M. CHABANI, Mme PERRIN donne procuration à Mme MEGHRAOUI, Mme GUERREIRO donne procuration à M. KHEMLICHE, Mme ZEGGAGH donne procuration à Mme MENDES, M. FATEALY donne procuration à Mme LAGNEAU, Mme NIKODIJEVIC donne procuration à M. MILLARD, M. CHAVAROC donne procuration à Mme MABIRE, M. MICHEL donne procuration à M. DACHIVILLE, M. BEN YEDDER donne procuration à M. CHINI, Mme CIPIL donne procuration à Mme NILÈS.

### **REPRÉSENTÉ à partir de 21h49 :**

M. BARTUCCIO                    PAR    M. SEBAG

### **REPRÉSENTÉ à partir de 01h47 :**

Mme MAKANGILA-LEBO                    PAR    M. ZEMITI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Rabéha SOLTANI est désignée à l'unanimité des suffrages exprimés conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

VILLE DE DRANCY

## Rapport sur les Orientations Budgétaires

### Le Conseil municipal de Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2312-1 et D2312-3, relatifs au rapport sur les orientations budgétaires,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992,

Vu le rapport joint,

Considérant que l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant que ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante,

Considérant que le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant que le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la Ville,

Considérant qu'il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif,

Considérant que la transmission du rapport doit être faite au Préfet et au Président de l'EPCI,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat,

### Délibère :

**Article 1 :** De prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires et de la présentation du rapport joint en annexe.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame le Maire de la Commune de Drancy (place de l'Hôtel de Ville 93700 Drancy) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance  
du 17 février 2023

La secrétaire,

Rabéha SOLTANI

Le Maire,

Aude LAGARDE

